

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 120 (1994)
Heft: 25

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Chambre suisse des experts judiciaires techniques et scientifiques célèbre son 50^e anniversaire

Il y a un demi-siècle, l'ingénieur lausannois Olivier Addor, soucieux de la qualité des experts collaborant avec les tribunaux, conçut le projet de créer une Chambre d'experts, «qui sélectionnerait ses membres afin de donner aux tribunaux des experts offrant toutes les qualités de probité, d'indépendance désirables». S'en étant ouvert au professeur Marc Bischoff, directeur de l'Institut de police scientifique de Lausanne, il rencontra un écho favorable, et ce fut, le 6 juillet 1944, la naissance de la *Chambre suisse des experts judiciaires techniques et scientifiques* (CSEJ). Parmi ses cinq membres fondateurs, on trouvait trois Vaudois et deux Bernois, ce qui documentait la vocation nationale de la nouvelle institution.

Comment garantir les qualités visées par le promoteur de la Chambre? Ce sont les critères et la procédure d'admission qui répondent à cette question. Les candidats doivent présenter un dossier, comportant, outre les éléments permettant de juger de leur formation et de leurs compétences, au moins trois expertises judiciaires. Ils doivent être établis en Suisse, ce qui n'est pas inutile pour juger de leurs compétences. L'examen de ce dossier conduit à proposer au Comité de la Chambre l'admission ou le refus du candidat. L'avis positif du Comité ne suffit pas, puisque chaque membre de la Chambre peut présenter une opposition motivée, selon une procédure bien connue dans les sections de la SIA.

L'exigence d'une expérience judiciaire préalable peut sembler exagérée, voire paradoxale (pour devenir un expert reconnu il faut avoir déjà fonctionné comme expert!), mais elle est indispensable au regard de la garantie que la CSEJ veut offrir aux tribunaux, aux avocats et aux justiciables.

C'est dire qu'un refus fondé sur une expérience insuffisante n'a rien de définitif et la Chambre compte plus d'un membre ayant dû faire preuve de patience.

On sait que le titre d'expert ne jouit d'aucune protection: en fait, il ne veut rien dire, chacun pouvant se l'attribuer à sa guise. En revanche, les membres de la Chambre peuvent se prévaloir d'être experts, membres de la Chambre suisse des experts judiciaires techniques et scientifiques. On voit là un parallèle avec les membres de la SIA, ou les journalistes inscrits à un registre professionnel (RP), par exemple. En pratique, que vaut cette désignation?

La Chambre publie tous les deux ans une liste de ses membres, qui est envoyée à quelque 10 000 destinataires, tribunaux, assurances, juges, avocats, administrations, etc. Comptant aujourd'hui

une centaine de membres dans toute la Suisse, la CSEJ peut offrir une palette de domaines d'activité intéressante, répertoriés dans la liste des membres. Le secrétariat de la Chambre¹, situé à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, est à disposition pour conseiller les intéressés non pas dans le choix d'un expert, mais de ceux susceptibles de répondre aux besoins, même en-dehors de la Chambre pour les domaines qui n'y sont pas représentés.

Le Comité, actuellement présidé par l'ingénieur SIA luganais Mauro Balestra, se préoccupe constamment d'adapter la composition de la Chambre à l'évolution des litiges juridiques en élargissant la palette des spécialités, par l'appel à des personnalités dont la compétence est reconnue, dans des domaines nés du progrès technique et scientifique des dernières décennies. Un coup d'œil sur la liste des membres permettra d'apprécier dans quelle mesure ces efforts ont été couronnés de succès.

Un anniversaire dignement fêté

Le 11 novembre dernier, c'est une assemblée où l'on comptait nombre de personnalités haut placées, aux côtés d'une soixantaine des 94 membres de la Chambre, qui a assisté à la cérémonie marquant cet anniversaire: les conseillers d'Etat Daniel Schmutz, chef du département des travaux publics, de l'aménagement et des transports du canton de Vaud, son collègue Philippe Joye, chef du département des travaux publics de Genève (depuis longtemps membre de la Chambre), MM. Jean-François Egli, président du Tribunal fédéral, Jakob Nüesch, président de l'EPFZ, Jean-Claude Badoux, président de l'EPFL et de l'Académie suisse des sciences techniques (qui venait d'être nommé membre d'honneur de la Chambre, dont il est l'un des plus anciens membres), Bernard Hauck, président désigné de l'Académie suisse des sciences naturelles et représentant l'Université de Lausanne, Bernard Vittoz, ancien président de l'EPFL et membre d'honneur de la Chambre, Ernst Martin, Dr h.c., membre d'honneur et ancien président de la Chambre, M^e Jean-François Gross, représentant la Fédération suisse des avocats.

Science sans conscience...

C'est par cet adage qu'on pourrait résumer en une phrase l'exposé présenté lors de la cérémonie officielle par le professeur Badoux, président de l'EPFL. Soulignant le rôle important de l'expert dans le fonctionnement de la justice, il s'est fait l'avocat d'une éthique professionnelle élevée,

Notre petit reflet photographique montre quelques-unes des personnalités qui ont honoré de leur présence la célébration du jubilé de la CSEJ.

(photos Alain Herzog)

étendant cette exigence à l'ingénieur et à l'architecte formés dans les Hautes écoles. Il a également invité les experts à mieux prendre leurs responsabilités, en fournissant aux juges de solides éléments de décisions qualitatives et quantitatives. Il a rappelé la rédaction, par les soins de l'Académie suisse des sciences techniques, d'un *code éthique de l'ingénieur*, ainsi que le *serment d'Archimède* que les nouveaux diplômés de l'EPFL sont appelés à prêter.

L'Institut de police scientifique de Lausanne a participé activement, il y a un demi-siècle, à la fondation de la Chambre, grâce à son directeur d'alors. C'est à son actuel directeur et membre de la CSEJ, le professeur Pierre Margot, que le Comité a demandé de présenter le travail de l'expert, tel qu'il est fourni dans son Institut. Ce dernier vient de vivre l'événement le plus important de ses 85 ans d'existence, soit l'installation dans de modernes laboratoires et bureaux sur le campus de Dorigny. A noter qu'il a œuvré pendant près d'un siècle dans des locaux qualifiés dès le début de provisoires. Les participants à la journée anniversaire ont eu l'occasion de se faire une idée de la diversité des domaines traités par l'Institut, lors d'une visite qui concluait la célébration du jubilé de la Chambre

Une plaquette illustrative

Comme celui du professeur Badoux, l'exposé de M. Margot figure dans une plaquette éditée à l'occasion du jubilé de la Chambre. On y trouve en outre un bref historique de la CSEJ, quelques considérations sur l'expertise par un ancien juge au Tribunal cantonal vaudois, un exposé (en allemand) sur la problématique de l'expertise et quelques propos décapants de l'ingénieur tessinois Giovanni Lombardi (un autre membre d'honneur de la Chambre) sur les abus dans l'utilisation de l'informatique². Ces textes donnent l'occasion de mieux s'informer sur la façon dont travaillent les experts judiciaires techniques et scientifiques, notamment sur leurs réflexions quant à leur rôle et sur leurs responsabilités.

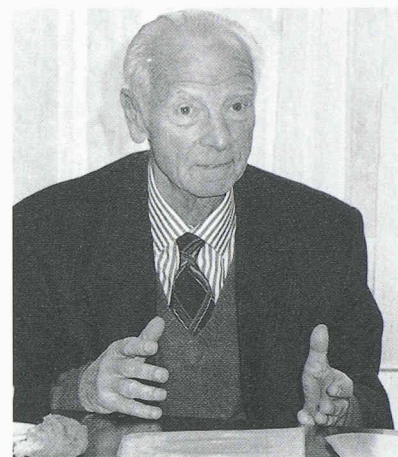
En ce qui concerne l'information, on peut relever l'excellent écho rencontré par une conférence de presse, tenue en prologue à la manifestation.

Il reste donc des traces tangibles d'une journée réussie en tout point, à l'occasion de laquelle la Chambre est pour la première fois sortie de la discrétion dans laquelle œuvrent ses membres.

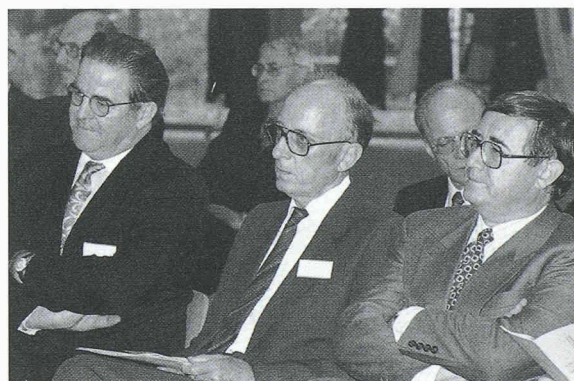
Jean-Pierre Weibel

¹Secrétariat CSEJ, case postale 116, 1015 Lausanne, tél. 021/693 24 15, fax 021/693 47 48. On peut obtenir à cette adresse la liste des membres et le règlement d'admission.

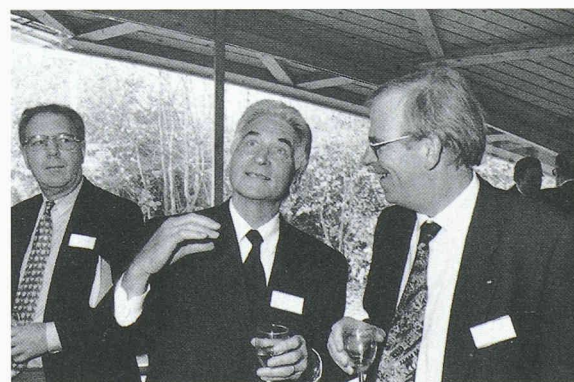
²Cet exposé est repris en pp. 472-474 du présent numéro.



M^e Jacques Viret, ancien juge au Tribunal cantonal vaudois



MM. Philippe Joye, conseiller d'Etat genevois, Jean-François Egli, président du Tribunal fédéral, et Daniel Schmutz, conseiller d'Etat vaudois



MM. François Vermeille, ancien rédacteur en chef du BTSR (aujourd'hui IAS), Jakob Nüesch, président de l'EPFZ, et Jean-Claude Badoux, président de l'EPFL



M^{lle} Corinne Goetschel, membre de la Chambre, représentant le conseiller fédéral Arnold Koller, MM. Mauro Balestra, président, et Jean-Pierre Weibel, vice-président